

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 20/01/2020

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés: Absents :	MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, VERNEREY Samuel. PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 09/12/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES**

#### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE GITALET"

Il s'agit d'une décision modificative d'ordre technique.

Lors de l'intégration des stocks au 31/12/2019, il ressort que la valeur du stock final est supérieure aux prévisions.

Afin d'abonder le compte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Section Investissement	Dépenses
Compte 261 (26) DI (Participations)	- 55 000.00 €
Compte 3555 (040) DI (Terrains aménagés)	+ 55 000.00 €

### **II. NUMEROTATION DES RUES**

M. le Maire rappelle que 5 entreprises ont été consultées pour la réalisation de plaques de rue et poteaux afin de finaliser l'adressage sur le secteur des Molunes et les écarts de Septmoncel ne comportant pas encore de numérotation.

3 offres de prix ont été réceptionnées :

- Comat et Valco : 22 800.00 € TTC
- Franche-Comté Signaux : 13 743.54 € TTC
- Signaux Girod : 13 742.48 € TTC

Sur proposition de la commission voirie qui a étudié le contenu des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise Signaux-Girod - 39400 Bellefontaine pour un montant de 11 452.07 € H.T., soit 13 742.48 € TTC et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Les administrés seront prochainement informés par courrier de leur nouvelle adresse.

### **III. DELAISSE DE VOIRIE "LE CHAPY"**

M. le Maire rappelle la cession à M. Régis BAVOUX d'un délaissé communal au Chapy -ancien chemin de la Fontaine- en contrepartie d'un échange de terrain au montant identique, afin de faciliter la circulation sur la pointe sud de la parcelle AT 123, propriété de M. Régis BAVOUX. Il est précisé que les propriétaires riverains, M. et Mme Florent BONNET, ont renoncé à l'acquisition du délaissé de voirie.

Suite à ces rétrocessions, le cabinet Pruniaux a établi le procès-verbal de bornage pour attribuer de nouvelles références cadastrales et déterminer les surfaces exactes, comme suit :

- AT 198 (ex délaissé communal) 431 m<sup>2</sup>
- AT 196 (partie ex AT 123) 32 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte des nouvelles références cadastrales et précise qu'il s'agit d'un délaissé n'ayant pas à l'origine d'affectation à usage du public.

### **IV. TRANSFERT DE VOIRIE ZONE D'ACTIVITE DU GRAND ESSARD**

Lors de la création de la Zone d'Activité du Grand Essard par la Communauté de Communes, le chemin rural de la Combe Richet a perdu son tracé historique au profit d'une nouvelle route. Afin de réintégrer cette voirie dans le domaine communal, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude consent à rétrocéder à la Commune de Septmoncel les Molunes, pour l'Euro symbolique, les parcelles suivantes :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Surface</b>	<b>Nature</b>
AH	379	Le Grand Essard	5a 16ca	Pré
AH	306	" "	9a 67ca	Pré
AH	345	" "	7a 50ca	Pré
AH	346	" "	2a 70ca	Pré
AH	314	" "	0a 51ca	Pré
AH	323	" "	3a 19ca	Pâture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le transfert des parcelles sus-visées dans le domaine communal pour l'Euro symbolique, prend en charge les frais d'acte notarié et autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **V. SIDEC : CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC CHICANE NORD**

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été décidé de la mise en place d'un éclairage public sur la zone de la chicane nord du village. Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Équipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) a été sollicité pour une participation financière.

Le montant estimatif des travaux est de 2 423,37 € TTC, la participation du SIDEDEC de 605,84 €, et la part restant à la charge de la collectivité de 1 817,53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme présenté et autorise M. le Maire à signer la convention entre la commune et le SIDEDEC pour engager les travaux et obtenir la participation financière.

## **VI. SIVOS BELLECOMBE-LES MOLUNES - LES MOUSSIERES : REPARTITION PARTICIPATION**

M. le Maire rappelle que la convention établissant les règles de participation de l'ex commune des Molunes au SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler.

Dans l'attente des décisions prises suite à l'étude en cours de la réorganisation de l'offre scolaire sur le territoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à poursuivre le même principe de participation, soit :

- pour l'investissement : au pro-rata du nombre d'habitants de la commune déléguée des Molunes,
- pour le fonctionnement : au pro-rata du nombre d'élèves scolarisés de la commune déléguée des Molunes.

## **VII. REHABILITATION PRESBYTERE : VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF N° 2**

M. le Maire présente l'Avant-Projet Définitif n° 2 transmis par le Cabinet ROUX qui suscite encore des interrogations.

Après discussions, il est convenu de demander des plans détaillés de chaque étage, pour une meilleure lisibilité, qui seront transmis aux élus pour étude. **Une prochaine réunion aura lieu jeudi 30 janvier à 20h00 dans les locaux du presbytère où les modifications souhaitées seront présentées.**

## **VIII. COURRIERS DIVERS**

### **A) M. ROTHER**

Par son courrier en date du 08/01/2020, M. ROTHER demande à nouveau que les problèmes de vitesse excessive sur le secteur des Moulins soient étudiés.

M. le Maire a sollicité les services du Département pour une rencontre avec M. ROTHER et les élus.

*MM. Joël DURIF, Daniel GROSSIORD, Alain MOYAT et Bernard REGAD sont invités à travailler sur le dossier et participer à la rencontre.*

**B) M. BLANQUET**

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 14/01/2020 de M. BLANQUET sollicitant la pose d'un éclairage public rue du Mont pour une meilleure sécurité ainsi que l'installation d'un miroir à l'intersection de la rue du Mont et l'entrée du lotissement des Curtilletts, pour une meilleure visibilité.

Dans le cadre de la réalisation d'un éclairage public, le SIDEC sera contacté.

D'autre part, compte tenu des difficultés potentielles de s'arrêter dans le sens descendant de la rue du Mont, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention), propose l'installation d'un panneau "Céder le passage" à la sortie du lotissement.

**C) AMICALE DES LOUEURS DE MEUBLES**

Mme ESCOFFIER, secrétaire de l'Amicale des Loueurs de Meublés, souhaite que soit porté à la connaissance des élus le nouveau mode de facturation de l'eau.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

**A) ELECTIONS MUNICIPALES**

Les élus se sont prononcés quant à leur choix sur la poursuite de leur mandat.

Il est rappelé que le nombre de conseillers municipaux pour la commune de Septmoncel les Molunes sera de 19, dont 4 minimum du territoire des Molunes.

Séance levée à 23h50

Affiché le 27/01/2020

Le Maire,  
Raphaël PERRIN

